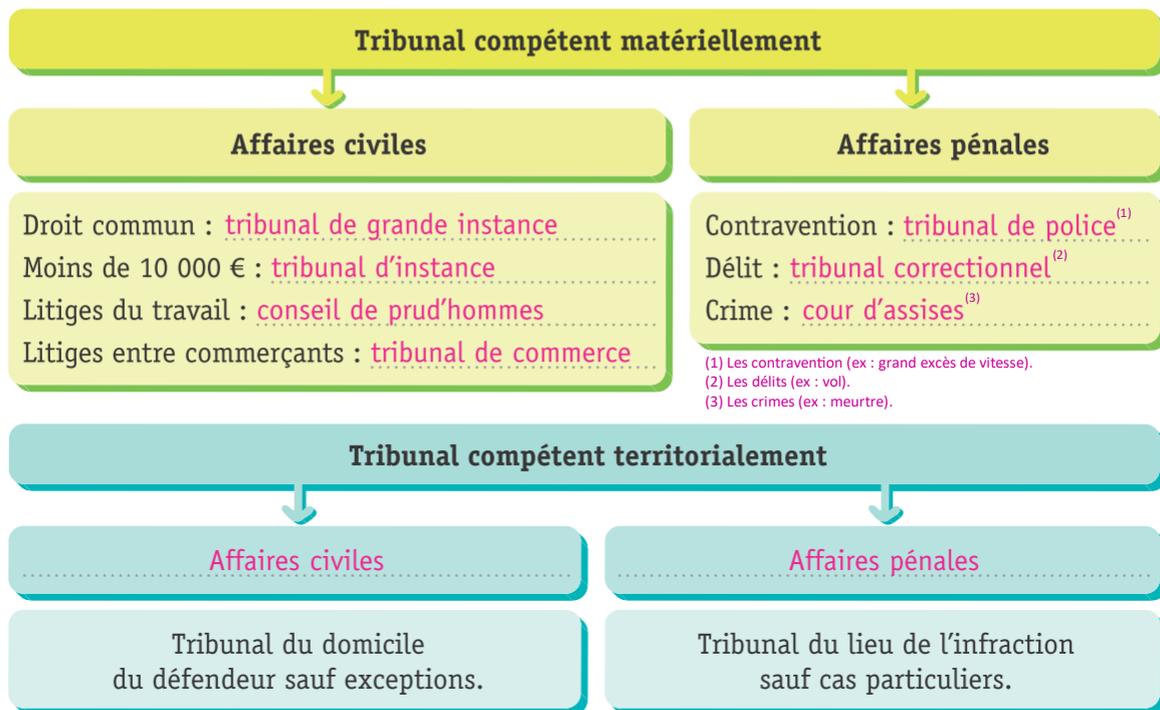


Synthèse 16

LES JURIDICTIONS ET LES PROCÉDURES

1 Les règles de compétence

Les juridictions de droit commun sont compétentes pour toutes les affaires sauf celles attribuées expressément à une autre juridiction dans le cadre de sa compétence d'attribution.



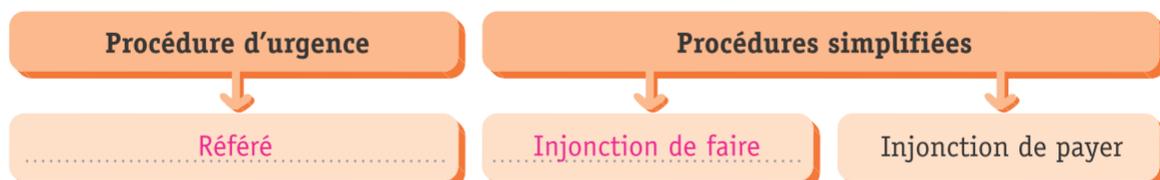
Voir Doc 1, puis question 1.

Voir Doc 2, puis question 2.

Voir Doc 3, puis question 3.

2 Les règles de procédure

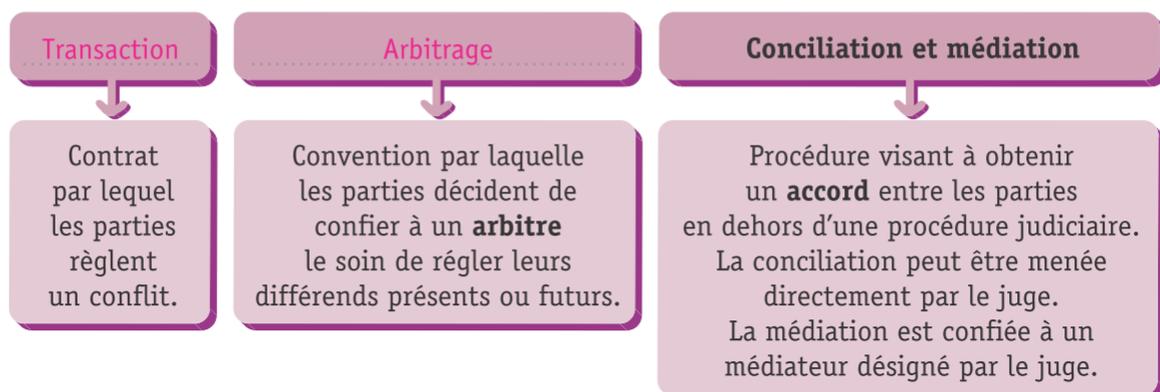
La **procédure** devant le tribunal de grande instance est longue et complexe mais il existe d'autres possibilités.



Voir Doc 4, puis question 4.

Voir Doc 5, puis question 5.

3 Les modes alternatifs de règlement des conflits



Voir Doc 6, puis questions 6 et 7.